

ANNEXE XIII
(*article 43*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 441

CHAPITRE I

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES RELIÉES
À LA FOURNITURE DE L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES
EAUX USÉES

- 1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux d'entretien et d'aménagement des infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées soit en régie ou par des entreprises spécialisées dans le domaine approprié.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, incluant le contrôle de la qualité de ceux-ci.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel d'appoint requis pour sa réalisation.

TOTAL : 1 285 076,51 \$